

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0018/PR/MFIN Affectant au Ministère de l'Intérieur, des postes et de Télécommunications une parcelle de Terrain déjà bâtie.

n° 88-0018/PR/MFIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
11 janvier 1988

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1988

Date du numéro
15 janvier 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°s 77-001 et 77-002 du 27 Juin 1977

VU l'ordonnance no 77-008 du 30 Juin 1977 ; le décret no 82-041/PR en date du 5 Juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR le rapport du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 29 décembre 1987.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur des Pstes et de Télécommunications, une parcelle de terrain bâtie, d'une superficie de : 210.000 m2 sise à Nagad entre la Route de Loyada et la Voie Ferrée, sur laquelle est implantée l'école de la Police « IDRIS FARAH ABANEH ». Article D2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le président de la République

HASSAN GOULED APTIDON